

Une Semaine en HAÏTI



Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal Une publication du Collectif Haïti de France -21 ter rue Voltaire - 75011 Paris - 01 43 48 31 78 - contact@collectif-haiti.fr-

N°1004

06 avril 2011

- Martelly déclaré vainqueur de la présidentielle du 20 mars ; un hold up électoral selon Mirlande Manigat
- Des difficultés redoutables pour le prochain gouvernement, aux yeux des Nations Unies
- Effets multiplicateurs de la hausse de l'essence sur les prix des biens essentiels
- 20 avril: désormais journée nationale de la diaspora
- EN BREF: Devoir de mémoire, 11 ans après l'assassinat de Jean Dominique et de Jean-Claude Louissaint / Menaces contre la liberté de presse après les résultats préliminaires.

>> Martelly déclaré vainqueur de la présidentielle du 20 mars ; un hold up électoral selon Mirlande Manigat

contestations, l'ex-chanteur Michel Joseph Martelly sera proclamé, le 16 avril prochain, nouveau président d'Haïti en remplacement du président sortant René Garcia Préval.

La "real politic", qui aurait triomphé, donne à Martelly 716 986 votes, soit 67.6%, contre 336 747 voix, soit 31.7% à sa rivale Mirlande Manigat. Le conseil électoral provisoire (CEP) évoque 7 356 votes exprimés pour aucun des deux candidats à la présidentielle et 358 procès-verbaux "mis à l'écart avec motif".

Les résultats préliminaires, rendus publics le 4 avril 2011, laissent voir une participation d'environ un million (1 061 089) d'électeurs sur 4 millions 700 mille personnes en âge de voter.

Autrement dit, plus de 3 millions de personnes n'ont pas pris part, pour des raisons multiples, au long et tortueux processus électoral de 2010, marqué notamment par des fraudes et irrégularités ainsi que par une manipulation des résultats.

« En raison du niveau de fraudes et d'irrégularités », le CEP avait décidé de repousser au 4 avril la date de publication des résultats préliminaires initialement prévus pour le 31 mars 2011. 14% des procès-verbaux ont été considérés comme « manifestement frauduleux », selon l'institution électorale.

Aux législatives, le niveau de participation semble avoir été moindre, plusieurs candidats "déclarés élus" ayant obtenu seulement 2 mille suffrages dans diverses circonscriptions électorales.

Des couches populaires ont exulté à l'annonce des résultats préliminaires, annoncés dans la matinée du 4 avril par plusieurs médias internationaux avant même l'annonce officielle en Haïti. Divers pans de la communauté internationale, qui saluent sans euphorie la publication des résultats préliminaires, appellent les candidats s'estimant lésés à faire valoir leurs droits à la contestation dans le cadre du processus de contentieux, prévu par la loi électorale.

A moins d'un revirement spectaculaire, au terme de la période de Les résultats préliminaires pour la présidentielle laisseraient peu de place à la contestation, tant l'écart déclaré entre les 2 postulants paraît immense, avancent les milieux politiques dans la capitale haïtienne.

> Martelly, déclaré élu au second tour du 20 mars 2011, aurait déjà entamé des tractations pour la formation du prochain gouvernement, en consultation avec le futur parlement où aucun parti politique n'aura la majorité absolue donnant droit au choix d'un premier ministre favorable au camp majoritaire dans les 2 chambres.

> Les relations avec le législatif seront fructueuses et génératrices de « résultats » et non de conflits, annonce Martelly promettant d'œuvrer à la réconciliation nationale, de travailler avec la communauté internationale pour « le bonheur d'Haïti ». Il préparera un calendrier de retrait des forces multinationales, et aussi travaillera au bon fonctionnement des institutions en terme de « création d'emplois, d'accès à l'éducation, à la santé et à la justice pour tous ».

> « Par-delà nos différences et nos divergences, un même rêve nous habite (...): Haïti plus belle, Haïti plus juste, Haïti régénérée », soutient Martelly, soulignant son « profond respect » pour Mirlande Manigat et ses partisans.

> Après une carrière musicale à succès marqué par ses comportements extravertis et la grivoiserie, Michel Martelly se prépare à assumer bientôt le pouvoir en tant que 56^e chef d'État d'Haïti.

> En dépit du fait de n'avoir pas été sur la scène politique, Martelly a appuyé le sanglant putsch militaire contre l'expérience démocratique de 1991, lorsque le président Jean Bertrand Aristide était parvenu au pouvoir pour son premier mandat.

> Après le premier tour de scrutin le 28 novembre 2010, la campagne électorale pour le deuxième tour a été caractérisée par la violence, dont les principales victimes étaient des partisans de la candidate

Mirlande Manigat. Deux de ses poseurs d'affiche ont été tués et un autre demeure à ce jour porté disparu.

Manifestant sa préoccupation pour l'avenir du pays, sans indiquer son intention de contester les résultats préliminaires, la candidate Mirlande Manigat dénonce l'introduction de 107 procès-verbaux frauduleux, par le président du Cep Gaillot Dorsainvil, au profit de Martelly.

La visite "occulte", dans la nuit du dimanche 3 au lundi 4 avril, effectuée au centre de tabulation de votes (Ctv), par Gaillot

Dorsainvil, en compagnie de plusieurs autres conseillers électoraux, « avait un but : falsifier les résultats ». Il s'agissait d'« une opération de type mafieux, dans laquelle l'audace, la corruption, les intérêts, les promesses et les menaces ont joué un rôle inégalé dans notre histoire ».

Ces résultats (du 4 avril 2011) caractérisent une mainmise sur le pouvoir. « Jamais auparavant nous n'avions assisté à ce véritable hold-up sur le pouvoir... Nous sommes indignés légitimement, mais pas du tout abattus », affirme Mirlande Manigat.

>> Des difficultés redoutables pour le prochain gouvernement, aux yeux des Nations Unies.

« Le prochain président haïtien pourrait bien devoir faire face à une longue période de cohabitation difficile avec un parlement divisé où règnent les dissensions », affirme le secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Ban Ki Moon, dans un rapport paru le jeudi 31 mars 2011.

Il « héritera de difficultés redoutables, auxquelles viendront s'ajouter le début de la prochaine saison des ouragans, l'absence de compétence du secteur public et la désillusion croissante de la population quant à la classe politique actuelle ».

La seule issue, dans ce contexte, sera d'établir un État de droit en Haïti, devant se traduire dans la résolution du cas de Jean-Claude Duvalier (de retour en Haïti depuis le 16 janvier 2011) « un véritable système foncier et d'identification des citoyens, de code de

construction et de lois commerciales... pour parvenir à la paix et à la prospérité durables », souligne Ban Ki Moon.

« Il est capital que les autorités haïtiennes prennent toutes les mesures juridiques et judiciaires pour régler cette affaire (Duvalier) ... en traduisant en justice ceux qui se livrent à des crimes contre leur propre peuple, elles diront clairement aux Haïtiens que l'impunité ne peut pas régner dans le pays ».

Mais, « cela demandera un engagement sincère, pour mettre en place un pouvoir judiciaire indépendant et efficace, un Parlement qui rende compte au peuple et ne soit pas mû par des intérêts particuliers et un gouvernement transparent, qui réponde aux besoins du pays et qui représente véritablement les Haïtiens », reconnait-il.

>> Effets multiplicateurs de la hausse de l'essence sur les prix des biens essentiels

Les prix des produits alimentaires ont subi une nette hausse suite à l'augmentation, le 23 mars 2011, des prix de l'essence, témoignent à de plus que la semaine dernière. AlterPresse des vendeurs et vendeuses.

Le prix du sac de sucre est passé de 2 500 à 2 600 gourdes alors que celui du riz se vend aujourd'hui à 1 000 gourdes contre 800 gourdes avant la hausse des prix du carburant.

Une caisse d'huile de cuisine coûte 1 680 gourdes, soit 200 gourdes

Depuis le 23 mars, le gallon de gazoline 95 est passé de 176.00 à 200.00 gourdes, celui de la gazoline 91 octane de 172.00 à 195.00 gourdes, celui du gazole de 119.00 à 162.00 et celui du kérosène (gaz blanc, très utilisé par les ménages en Haïti) de 112.00 à 161.00 gourdes.

>> 20 avril: désormais journée nationale de la diaspora

La date du 20 avril est décrétée : « journée nationale de la diaspora ». Le ministère des Haïtiens vivant à l'étranger (MHVAE) a choisi d'utiliser un outil tiré d'une manifestation, organisée par la diaspora le 20 avril 1990 à New York face à la stigmatisation liée au VIH-Sida, ayant réuni plus de 120 000 personnes par delà les

divisions sociales, religieuses et politiques. Cette manifestation apolitique considérée comme la plus importante que la diaspora ait organisé, a donné lieu, pour certains, à une expérience vivante de notre devise : « L'Union fait la force ».

>> EN BREF: Devoir de mémoire, 11 ans après l'assassinat de Jean Dominique et de Jean-Claude Louissaint / Menaces contre la liberté de presse après les résultats préliminaires.

Devoir de mémoire, 11 ans après l'assassinat de Jean Dominique et de Jean-Claude Louissaint : l'office de la protection de la citoyenne et du citoyen (OPC) a attiré l'attention sur l'absence d'éclaircissement de la justice sur le cas de Jean Dominique, directeur de Radio Haïti Inter, et du gardien Jean Claude Louissaint, assassinés le 3 avril 2000 dans la cour de la station.

Menaces contre la liberté de presse après les résultats préliminaires : après la publication des résultats préliminaires de la présidentielle et des législatives, dans un contexte de menaces ouvertes contre la station privée Radio Télévision Caraïbes (RTVC), des individus menacent de s'en prendre aux journalistes qui n'avaient pas appuyé Michel Martelly en leur interdisant l'accès au parlement. A suivre.





